

Conditions Générales de Vente (CGV)

Genève Snowsports (GSS)
En vigueur au 1er avril 2025

1. Champ d'application et modifications

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) régissent les relations contractuelles entre Genève Snowsports (ci-après « GSS ») et toute personne physique ou morale (ci-après « le Client ») procédant à une inscription ou à une commande via le site internet de GSS (ci-après « le Site »).

En validant sa commande, le Client reconnaît avoir lu, compris et accepté sans réserve les présentes CGV. À défaut, il s'engage à ne pas utiliser les services proposés par GSS.

GSS se réserve le droit de modifier les CGV à tout moment, sans préavis. Les modifications prennent effet dès leur publication sur le Site et s'appliquent à toute commande postérieure.

2. Enregistrement du Client

Le Client est responsable de l'exactitude et de l'exhaustivité des informations fournies lors de son inscription. Toute modification ultérieure doit être signalée immédiatement via la mise à jour de son profil.

Le Client s'engage à fournir une adresse e-mail valide, à consulter régulièrement sa boîte de réception ainsi que son dossier « courriers indésirables », et à maintenir ses coordonnées à jour.

Lors de l'inscription, un mot de passe est choisi ou attribué au Client. Celui-ci est strictement personnel et confidentiel. Le Client est seul responsable de son usage et de sa sécurité. Il peut être modifié à tout moment depuis son compte utilisateur.

3. Processus de commande

Seules les personnes majeures, capables de discernement et non placées sous curatelle sont autorisées à passer commande via le Site.

Toute commande doit être effectuée via le processus prévu en ligne. Une inscription est réputée ferme et définitive dès la validation du paiement, sous réserve de places disponibles.

GSS se réserve le droit de refuser toute inscription, sans obligation d'en justifier les raisons.

Les données enregistrées par GSS et celles issues du système de paiement font foi en cas de litige.

4. Tarifs

Les prix applicables sont ceux indiqués dans la circulaire détaillée de l'activité concernée ou sur les pages spécifiques du Site, notamment pour les cotisations annuelles des athlètes.

Les prix sont exprimés en francs suisses (CHF) et incluent la TVA lorsque celle-ci est applicable. Ils sont valables uniquement pour les territoires de la Suisse et de la Principauté de Liechtenstein.

GSS se réserve le droit de modifier ses tarifs à tout moment, sans effet rétroactif sur les commandes déjà validées.

5. Modalités de paiement

Seuls les moyens de paiement indiqués sur le Site sont acceptés.

Toute inscription à une activité ou à un Centre est conditionnée au paiement intégral et préalable du montant dû.

Le Client assume seul les risques liés à d'éventuels dysfonctionnements du système de paiement. GSS ne saurait être tenu responsable de tels incidents.

6. Droit de révocation du Client

Le Client peut demander la révocation de sa commande sur présentation d'un certificat médical justifiant une incapacité à participer à l'activité réservée ou, le cas échéant, à l'ensemble de la saison (pour les athlètes inscrits dans un Centre GSS).

GSS recommande vivement au Client de souscrire une assurance annulation, sans que cela constitue une obligation.

7. Droit de révocation de GSS

GSS se réserve le droit d'annuler une activité à tout moment, sans obligation de justification. Le Client sera informé dans un délai raisonnable, au plus tard dans la semaine suivant la décision d'annulation.

8. Conséquences d'une révocation

8.1 Activités

En cas de révocation par le Client conformément à l'article 6, aucun remboursement ne sera accordé.

En cas d'annulation par GSS (article 7), le Client sera informé rapidement. GSS recommande à nouveau la souscription d'une assurance annulation.

8.2 Cotisations annuelles (athlètes)

Toute cotisation annuelle reste due en totalité, même en cas de non-participation ou de participation partielle. Aucun remboursement ne sera accordé en cas de départ volontaire en cours de saison.

Exceptionnellement, en cas de blessure médicalement attestée rendant impossible la reprise des entraînements pour le reste de la saison, un remboursement partiel peut être envisagé selon la règle suivante :

- La saison commence le 1er juin de l'année N.
- Chaque trimestre entamé est dû.
- Exemple : une blessure survenue le 5 octobre donne droit à un remboursement partiel sur deux trimestres restants.

9. Contact

Pour toute demande, le Client peut contacter GSS soit par email, soit par courrier postal. Les informations relatives à ces moyens de communication sont disponibles sur notre site Internet sous l'URL <https://genevesnowsports.ch/contact-us/>